Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20250929-DAJ-DEL-25-247-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2025

Délibération n° 82-2025
Rapporteur : Mickael PEREIRA

Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Regis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE
Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Julien LEFEVRE à Camille DAEL, Ulrich SCHLUMBERGER à François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH à Laurence CAUSIER-LEMIRE
Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Gérard DUBUCHE, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,
Date de la convocation : jeudi 18 septembre 2025
Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES DU POLE CONTINUITE EDUCATIVE

Exposé des motifs :

L'actualisation des règlements intérieurs des structures municipales rattachées au Pôle Continuité Éducative (Accueil de Loisirs, Pôle Ados, service périscolaire) s'inscrit dans une double exigence de mise en conformité juridique et d'adaptation organisationnelle.

La commune a récemment procédé à la réorganisation de son Guichet Famille, précédemment situé Place de la République, transféré à l'Espace du Droit et de la Famille et renommé Guichet Continuité Éducative. Cette évolution nécessite la mise à jour des coordonnées et procédures mentionnées dans l'ensemble des règlements intérieurs concernés.

Par ailleurs, plusieurs ajustements ont été intégrés afin de :

- Clarifier la gestion des listes d'attente à l'Accueil de Loisirs et au Pôle Ados,
- Mieux définir les modalités de fréquentation du Pôle Ados,
- Renforcer le protocole lié à l'apport d'un panier repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire, pour garantir la sécurité des enfants concernés.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants.
Vu la réorganisation des services municipaux, notamment le déménagement du Guichet Famille situé place de la République dans l'enceinte de l'Espace du Droit et de la Famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer les règlements intérieurs modifiés et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur diffusion auprès des familles concernées, ainsi que leur application par les équipes éducatives.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/09/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire